

# Notice d'aide de l'accompagnateur

**< dans l'utilisation du guide de diagnostic  
de la vulnérabilité des exploitations agricoles  
face au risque d'inondation du Rhône >**





## ▶▶ Sommaire

INTRODUCTION .....	2
Par où commencer, par où continuer, par où terminer ? .....	3
1. Se familiariser avec le guide .....	4
2. Le guide présente-t-il le même intérêt pour tous les types d'exploitants ? .....	5
3. Quel mode d'accompagnement choisir ? .....	6
4. Comment séquencer l'utilisation du guide ? .....	7
5. Quelques exemples d'utilisation du guide .....	8
6. Construire le scénario de l'inondation subie par l'exploitation .....	10
7. Animer la réalisation du diagnostic.....	12
8. Animer le processus de sélection des mesures.....	14
9. Comment maintenir le degré de motivation des exploitants .....	16
10. Comment traiter le cas de l'élevage hors sol ? .....	17



## ►► Introduction

### Pourquoi avoir réalisé une notice d'aide de l'accompagnateur ?

Cette notice a pour vocation de faciliter le travail des accompagnateurs de terrain. Elle rassemble en effet des observations recueillies au cours de la réalisation d'une trentaine de tests du guide, effectués sur le bassin du Rhône, le bassin de la Loire et de ses affluents.

Le conseiller en charge d'accompagner les exploitants agricoles dans l'utilisation des guides y trouvera des informations aussi diverses que les méthodes d'animation à adopter en fonction du degré de sensibilisation des exploitants, les moyens de maintenir le degré de motivation des exploitants, les avantages et les inconvénients d'un accompagnement en groupe...

### Un outil à utiliser dans le cadre d'une démarche globale

Dans une démarche de prise en compte du risque, l'accompagnement des exploitants agricoles dont l'activité est située en zone inondable nécessite la réalisation d'un certain nombre d'étapes préalables. Sans que la liste soit exhaustive on peut citer par ordre chronologique :

- le repérage des exploitations situées dans la zone inondable (travail difficile à réaliser pour les exploitations n'ayant que des parcelles en zone inondable),
- la détermination des exploitations à cibler en priorité pour une utilisation du guide (établissement d'un pré-diagnostic de la vulnérabilité des structures en zone inondable),
- la sensibilisation des exploitants auprès desquels il aura été décidé de déployer la démarche d'utilisation du guide.

### Un outil parmi d'autres à utiliser

Pour compléter les démarches de diagnostic et de réduction de vulnérabilité entreprises auprès d'exploitations agricoles, on citera notamment « le plan familial de mise en sécurité » qui peut servir aux exploitants ayant leur habitation en zone inondable. Ce document, élaboré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est téléchargeable sur le site : [www.inondation-loire.fr](http://www.inondation-loire.fr)

# PAR OÙ COMMENCER, PAR OÙ CONTINUER, PAR OÙ TERMINER ?

L'objet de ce schéma est d'aider les accompagnateurs à structurer leur démarche d'utilisation du guide.

## TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Prendre connaissance du guide

**SECTIONS 1 ET 2**

Définir une manière de travailler avec  
le ou les exploitants

**SECTIONS 3, 4 ET 5**

## TRAVAIL AVEC LE OU LES EXPLOITANTS

Traiter le cas de  
l'élevage hors sol  
**SECTION 10**

Construire le scénario

**SECTION 6**

Animer la réalisation  
du diagnostic

**SECTION 7**

Animer le processus de  
sélection des mesures de  
réduction de vulnérabilité

**SECTION 8**

Maintenir le degré de  
motivation des exploitants  
**SECTION 9**

# 1. SE FAMILIARISER AVEC LE GUIDE

Le guide de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité est un outil conçu de manière didactique. A la seule lecture de celui-ci, vous pourrez avoir une assez bonne perception de la manière dont il fonctionne. Néanmoins, les éléments qui suivent ont pour but de faciliter votre approche de l'outil. Des formations destinées à aider les conseillers à mieux accompagner les exploitants dans l'utilisation de l'outil pourront également vous être utiles par la suite.

## Un outil conçu dans un double objectif

- ▶ Permettre aux exploitants agricoles dont l'activité est au moins partiellement située en zone inondable, de **diagnostiquer la vulnérabilité** de leur exploitation dans le cas d'une inondation majeure,
- ▶ Aider les exploitants à **faire le choix de mesures de réduction de vulnérabilité** adaptées à leur situation, qu'ils pourront mettre en œuvre.

La vulnérabilité d'une exploitation agricole correspond à sa capacité plus ou moins grande à supporter l'ensemble des perturbations susceptibles de survenir à court, moyen et long terme du fait d'une inondation.

## Un guide labellisé Plan Rhône

La réduction de la vulnérabilité des occupants en zone inondable est un axe stratégique du volet « Inondations » du Plan Rhône.

Dans ce cadre, la chambre d'agriculture Rhône-Méditerranée et les chambres d'agriculture de l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Gard et les Bouches-du-Rhône ont réalisé une étude de diagnostic sur la vulnérabilité des exploitations agricoles.

En collaboration avec les chambres d'agriculture, Territoire Rhône a mis au point des guides de diagnostic adaptés au contexte rhodanien, à partir des outils et de la méthode développés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

## Un guide adapté à la diversité des filières existantes

Afin de tenir compte des spécificités de la vulnérabilité des différents systèmes de production face aux inondations, **quatre guides ont été conçus** : (1) «Grandes cultures et maraîchage de plein champ», (2) «Élevage herbivore», (3) «Cultures pérennes», (4) «Maraîchage hors-sol et horticulture». Une notice de quelques pages (présente dans ce document) doit par ailleurs permettre d'adapter l'utilisation du guide «Élevage herbivore» aux élevages hors sol. Toutes les filières de production susceptibles d'être rencontrées sur le fleuve Rhône (grandes cultures, élevage laitier, maraîchage de plein champ, maraîchage sous serre, horticulture, arboriculture, viticulture) peuvent donc être traitées à l'aide de l'un de ces quatre guides.

## Présentation de la forme

Chacun des quatre guides possède la même forme et la même structure : celle d'une chemise portant le titre «Les inondations du Rhône, comment s'y préparer ?» et contenant tous les éléments nécessaires à la démarche, à savoir :

**Une brochure intitulée** : «Faites le diagnostic de la vulnérabilité de votre exploitation face au risque d'inondation», devant permettre à chaque exploitant d'élaborer le diagnostic de vulnérabilité de son exploitation.

Le diagnostic de vulnérabilité de l'exploitation repose sur un scénario d'inondation correspondant à une mise en situation de crue majeure. A partir des données hydrauliques qui lui sont fournies (voir section 6), l'exploitant construit le scénario d'inondation de son exploitation<sup>1</sup> et élabore son diagnostic au travers de six thèmes<sup>2</sup> :

- (1) les dommages sur les parcelles,
- (2) les dommages sur les bâtiments, le matériel et les stocks,
- (3) les ressources financières pour faire face aux dommages,
- (4) l'ampleur des travaux de réaménagement,
- (5) la remise en route de l'activité,
- (6) les pertes indirectes à long terme.

Chaque thème est composé de trois parties : **une rubrique «ce qu'il faut savoir»** rassemblant les éléments à connaître pour traiter le thème considéré, **un questionnaire qualitatif à choix multiple** permettant à l'exploitant une exploration progressive du thème et un **bilan** au sein duquel l'exploitant est invité à préciser (voire à quantifier) les perturbations que son exploitation serait susceptible de subir dans le cas où le scénario d'inondation établi se produirait.

Un récapitulatif de vulnérabilité vient ponctuer la fin du diagnostic. Celui-ci, qui consiste simplement à reporter les indicateurs préalablement établis, est l'occasion pour l'exploitant de tenter de hiérarchiser l'ampleur des principales difficultés auxquelles il aurait à faire face (un exemple est proposé pour l'aider dans ces tâches).

Enfin quatre questions qualitatives finales ont été ajoutées afin de permettre à l'exploitant de prendre du recul par rapport au diagnostic de vulnérabilité de son exploitation.

**Un petit livret intitulé** : « **Choisissez des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation** », permettant de guider le processus de sélection de mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à chaque situation.

A la suite du diagnostic, l'exploitant est invité à rechercher à partir d'une liste préétablie, les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à la situation de son exploitation. Le livret précise la démarche à suivre et contient deux tableaux qui seront utilisés par l'exploitant au cours de celle-ci :

- ▶ un tableau d'évaluation des avantages et des inconvénients de chaque mesure proposée ;
- ▶ un tableau de mise en œuvre servant à préciser les mesures finalement retenues par l'exploitant et la manière dont il compte les mettre en œuvre dans l'avenir.

## Un dépliant 3 pages présentant le tableau d'identification des mesures

Ce tableau permet de repérer les mesures adaptées au diagnostic de l'exploitation, en établissant une correspondance entre les points de forte vulnérabilité de l'exploitation et les points sur lesquels les mesures sont susceptibles d'agir.

**Une série de fiches volantes** détaillant chacune des mesures de réduction de vulnérabilité proposées.

<sup>1</sup> voir p. 5 de la brochure

<sup>2</sup> voir schéma p. 7 de la brochure

## 2. LE GUIDE PRESENTE-T-IL LE MEME INTERET POUR TOUS LES TYPES D'EXPLOITANTS ?

### Le cas des exploitants réellement conscients du risque de crue majeure mais n'ayant aucune expérience des inondations

C'est pour ce type d'exploitants que le guide revêt à coup sûr son **intérêt le plus grand**. Il permet en effet aux exploitants qui l'utilisent d'acquérir un certain nombre de connaissances sur l'aléa (mécanismes de crue, paramètres de l'aléa...), la vulnérabilité (au delà des seuls dommages directs, la réflexion sur les perturbations à moyen et long termes éclaire et guide les exploitants sur des questions qu'ils ne se sont jamais posées) et enfin sur les mesures de réduction de vulnérabilité à mettre en œuvre. Le guide permet ainsi, en aidant à la construction d'une image de la catastrophe et à la hiérarchisation des éléments clés de la vulnérabilité, une véritable mise en éveil de l'exploitant sur la thématique des inondations.

### Le cas des exploitants peu ou pas sensibilisés au risque d'inondation

Pour ce type d'exploitants, l'**utilité du guide reste mineure**. En effet, si les exploitants apprennent un certain nombre d'informations, ils ont du mal à s'en imprégner et à les retenir. Aucune mesure n'est ainsi sélectionnée ou retenue pour être mise en œuvre sur l'exploitation. La mise en éveil que l'on décrit dans le cas précédent ne se produit pas. Plusieurs éléments l'expliquent : un manque de connaissances et de réflexion préalable sur ce que peut signifier une crue sur leur exploitation en termes de dommages ou de difficultés de remise en route, la peur d'envisager une telle catastrophe (en particulier pour les producteurs de végétaux hors sol) et enfin le manque de motivation (cas des exploitants dont on «force la main» pour utiliser le guide). Ainsi, pour ce type d'exploitants, **une phase de sensibilisation préalable est incontournable** pour les amener à prendre conscience du risque.

### Le cas des exploitants sensibilisés au risque d'inondation car ayant vécu des épisodes de crues de faible ampleur

Dans la mesure où le guide est basé sur un scénario de crue majeure (c'est à dire plus catastrophique que ce que les exploitants ont déjà vécu), il est réellement susceptible de constituer un apport important aux exploitants soucieux de réduire leur vulnérabilité pour des aléas majeurs. L'existence et l'ampleur de cet apport sont néanmoins soumises à deux conditions. Il est en effet nécessaire d'une part que cette crue majeure rende les **conditions d'inondation de l'exploitation très différentes des crues déjà vécues** (ex : le siège devient inondé, la part de surface inondée augmente significativement...) et d'autre part que les exploitants admettent l'idée que des épisodes hydrologiques pires que ceux qu'ils ont déjà vécus puissent avoir lieu. C'est à cette double condition que le guide est susceptible d'aider les exploitants de ce type à mieux saisir le risque que constitue les inondations majeures, en l'explorant, le concrétisant et le formalisant, et à sélectionner des mesures susceptibles de réduire la vulnérabilité de leur activité.

### Le cas des exploitants les plus sensibilisés car ayant vécu une crue majeure

Il est ici question des exploitants dont la culture du risque est très élevée et l'exploitation déjà largement adaptée aux aléas majeurs (surélévation des bâtiments, adaptation des modes de production...). Bien qu'a priori moins évident que dans les cas précédemment évoqués, l'intérêt du guide subsiste pour ce type d'exploitants. Il permet en effet (1) de tester la vulnérabilité de l'exploitation dans des conditions différentes des crues préalablement vécues (dates différentes, hauteurs d'eau légèrement supérieures, délais d'alerte différents, aléa encore plus fort...), (2) de cerner avec davantage de précisions la variabilité de la vulnérabilité de l'exploitation en fonction des périodes de l'année (exercice qui est plus difficile car plus long à conduire avec des exploitations qui n'ont jamais vécu de crue), (3) de compléter ou d'affiner leur stratégie de réduction de vulnérabilité au travers de la lecture approfondie des fiches présentant les mesures.

L'intérêt du guide varie. Il varie pour l'essentiel en fonction du **degré de sensibilisation** (lié en partie au degré d'exposition au risque) de l'exploitant qui l'utilise. Mais alors qu'il est a priori logique de penser que c'est pour des exploitants connaissant le moins la problématique du risque d'inondation que le guide revêt son intérêt le plus grand (puisqu'il peut apporter de nombreux éléments méconnus), ce sont en réalité avant tout les **exploitants sensibilisés et/ou connaissant déjà relativement bien** la problématique, qui tireront **le plus d'enseignements** du contenu du guide (et ce même s'ils n'ont a priori que peu de choses à en apprendre).

**Une sensibilisation des exploitants préalable à l'utilisation du guide est donc cruciale.**

**Il vaut mieux éviter dans tous les cas de mener la démarche d'accompagnement auprès d'exploitants insuffisamment convaincus de la réalité du risque et de la nécessité de le prendre en compte afin de mieux le gérer.**

# 3. QUEL MODE D'ACCOMPAGNEMENT CHOISIR ?

## L'accompagnement est-il incontournable ?

La valeur ajoutée que l'accompagnement confère à la démarche constitue un apport qu'il ne faudrait surtout pas négliger.

L'utilisation autonome du guide (hormis le scénario qui devra de toute façon être accompagné) devrait être réservée à des exploitants déjà bien sensibilisés à la problématique (ayant déjà vécu des épisodes de crues ou ayant simplement une forte conscience du risque) et suffisamment à l'aise avec la manipulation des documents papier.

## Avantages et inconvénients de l'accompagnement individuel et de groupe

	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<b>Accompagnement individuel</b>	<p><b>Suivi précis</b> du travail de l'exploitant (évite les erreurs de diagnostic)</p> <p><b>Réflexion fine et approfondie</b> sur le diagnostic et les mesures de réduction de vulnérabilité (l'accompagnateur se consacre entièrement à la situation et aux préoccupations de l'exploitant qu'il a en face)</p>	<p><b>Accompagnement coûteux en temps</b> pour le conseiller</p> <p><b>Risque d'une passivité relative</b> de l'exploitant face aux difficultés qu'il peut rencontrer lors du diagnostic (moins d'appropriation de l'exercice par l'exploitant)</p> <p><b>Absence des transferts d'expérience</b> que l'on peut observer dans le cas des groupes</p>
<b>Accompagnement de groupe</b>	<p><b>Émulation, entraide, transferts d'expérience</b> entre exploitants d'un même groupe</p> <p><b>Prise de recul de l'exploitant</b> sur sa propre situation facilitée par l'observation de l'impact des inondations chez les autres</p> <p><b>Réflexion possible</b> sur la mise en place de <b>mesures collectives</b></p>	<p><b>Animation difficile à conduire</b> (discussions et digressions nombreuses à cadrer)</p> <p><b>Suivi précis impossible</b> de la situation de chaque exploitant participant (d'où des risques d'erreurs dans les diagnostics, et dans l'identification de mesures pertinentes)</p> <p><b>Risque de perte d'intérêt</b> lors des discussions sur certaines mesures pour des exploitants ne les considérant pas comme pertinentes dans leur situation</p>

Ce tableau montre qu'il est globalement difficile de trancher a priori entre l'un ou l'autre mode d'accompagnement.

## Cas particuliers où l'accompagnement de groupe est à privilégier

La réalisation du diagnostic en groupe peut trouver une justification intéressante :

- ▶ dans des territoires particuliers où seules des mesures collectives pourraient se révéler véritablement efficaces face au risque d'inondation. Par exemple, des cas où les fortes hauteurs d'eau attendues rendent peu nombreuses les possibilités individuelles de mise hors d'eau des biens par surélévation ou évacuation. Pour ce type de territoire, il semble que seule une organisation collective des exploitants permettrait de mettre en place des plans d'urgence adéquats (mise en commun de moyens d'évacuation, de lieu d'hébergement...). C'est pourquoi, il est fortement recommandé sur ce type de territoire d'utiliser le guide de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité en groupe de plusieurs exploitants.
- ▶ dans des secteurs où on peut facilement mêler agriculteurs ayant et n'ayant jamais vécu d'inondation (échanges d'expérience profitables pour mieux évaluer les conséquences potentielles des inondations).

## Comment constituer un groupe ?

- ▶ L'accompagnateur veillera pour former un groupe à choisir des exploitants :

- dont les systèmes de production sont suffisamment proches pour utiliser le même guide et faciliter l'animation et les échanges entre les exploitants,
- ayant si possible une culture du risque différente. Cela permet en effet des transferts d'expérience riches (pour celui qui la reçoit) et valorisants (pour celui qui la transmet), même si cela peut avoir comme inconvénient de créer une certaine hétérogénéité en terme de vitesse d'avancement au sein du groupe,
- ayant dans la mesure du possible des habitudes de travail en commun.
- ▶ La taille du groupe idéale est de l'ordre de 4 à 6 exploitants.
- ▶ L'échelle de regroupement des exploitants devrait être communale ou intercommunale, pour éviter des déplacements trop contraignants aux exploitants lors des réunions et pour travailler sur des contextes hydrologiques homogènes.
- ▶ Ces réunions peuvent aussi être l'occasion d'inviter un élu municipal. Cela permettrait :
  - de sensibiliser les élus aux difficultés que pourraient rencontrer localement les exploitants en cas d'inondation,
  - que la collectivité participe éventuellement à la recherche de mesures de réduction de vulnérabilité (en mettant par exemple au service des exploitants des moyens d'évacuation...).

# 4. COMMENT SEQUENCER L'UTILISATION DU GUIDE ?

L'utilisation du guide repose sur la succession de 3 étapes : (1) la construction du scénario, (2) la réalisation du diagnostic, (3) la sélection des mesures de réduction de vulnérabilité à mettre en œuvre.

Avant de se lancer dans l'accompagnement d'un exploitant ou d'un groupe d'exploitants, l'accompagnateur doit savoir combien de rencontres il compte faire et quelles étapes il compte franchir au cours de chacune d'elles.

## Combien de temps dure chaque étape ?

ÉTAPE	DURÉE
<b>Construction du scénario</b> (une fois que tous les éléments hydrauliques sont en possession de l'accompagnateur)	Entre 30 minutes et 1 heure (selon le nombre de participants et l'expérience vécue de chacun : plus les gens en savent, plus ils en discutent)
<b>Réalisation du diagnostic</b>	Entre 2 et 3 heures (y compris en groupe)
<b>Sélection des mesures</b>	Entre 2 et 6 heures (selon le nombre d'exploitants)

## Quels principes généraux adopter ?

- ▶ Lorsque le(s) exploitant(s) sont suffisamment familiarisés avec le risque de crue majeure, il est possible de faire au cours d'une même rencontre, les étapes de construction du scénario et de réalisation du diagnostic.

### 1<sup>ère</sup> réunion

Construction du scénario  
Réalisation du diagnostic

- ▶ Pour les exploitants les moins sensibilisés, un temps de maturation du scénario peut s'avérer nécessaire pour qu'ils s'approprient bien les conditions dans lesquelles leur exploitation pourrait être inondée. Dans ce cas, il est préférable de n'entamer le diagnostic qu'au cours d'une seconde rencontre.

### 1<sup>ère</sup> réunion

Construction du scénario

Temps de maturation du ou des exploitants  
1 à 2 semaines

### 2<sup>e</sup> réunion

Réalisation du diagnostic

- ▶ La réalisation du diagnostic en une seule rencontre de 3 heures (en prenant en compte les discussions initiales sur le scénario) est souvent trop ambitieuse et au final se révèle un peu laborieuse. Ainsi, le récapitulatif est rempli trop rapidement, sans être bien compris et les questions finales de prise de recul ne sont pas ou peu traitées. Il est ainsi préférable de réaliser le diagnostic en deux fois, soit au cours de deux rencontres distinctes, soit en le commençant au cours d'une 1<sup>ère</sup> rencontre et en le laissant terminer par l'exploitant seul chez lui. La coupure peut intervenir à n'importe quel moment. Il est toutefois préférable qu'elle se fasse à la fin d'un thème donné (le 2<sup>ème</sup> ou le 3<sup>ème</sup> par exemple) ou juste avant le récapitulatif.

- ▶ Le processus de sélection des mesures de réduction de vulnérabilité peut selon les cas être mené au cours d'une seule et même rencontre (cas rencontré exclusivement en accompagnement individuel) ou au cours de deux rencontres différentes avec éventuellement une étape de travail sans accompagnement entre les deux (cas des accompagnements de groupe en général).
- ▶ Les rencontres ne doivent pas être trop espacées dans le temps (moins d'un mois entre chaque réunion).
- ▶ Pour une meilleure efficacité de la démarche, **la fin du diagnostic et le début du processus de sélection des mesures de réduction de vulnérabilité doivent être conduits au cours d'une seule et même rencontre**. Cela permet en effet de maintenir la motivation des exploitants pour deux raisons :
  - parce qu'il est préférable de ne pas laisser les exploitants trop longtemps «face» à leur diagnostic sans leur proposer d'entrer rapidement dans une réflexion sur les solutions à mettre en œuvre ;
  - parce que de cette manière l'ensemble de la démarche n'excèdera pas 3 à 4 rencontres (au lieu de 4 à 5 si les deux étapes ne sont pas superposées).

## Conseils pratiques

**Veiller dans tous les cas à laisser une part mesurée au travail non accompagné.** Les étapes de travail non accompagnées permettent, lorsque les exploitants jouent le jeu, de renforcer leur appropriation de la démarche. A l'inverse, cela peut s'avérer problématique lorsqu'une partie seulement des exploitants d'un groupe a réellement effectué le travail demandé (il faut alors organiser un rattrapage au cours de la réunion suivante pour les retardataires, ce qui n'est pas toujours aisé - un contact téléphonique préalable à la réunion peut dans ce cas permettre de vérifier l'avancement des exploitants et s'il le faut, de les aider à achever leur travail). La fréquence et le contenu des phases de travail non accompagnées doivent être adaptées en fonction de la culture du risque des exploitants (qui garantit leur capacité à traiter les éléments présents dans le guide) et de leur motivation. Quoi qu'il en soit, il est fortement recommandé qu'au cours de la réunion qui suit la séquence de travail non accompagnée, un petit débriefing de ce travail soit organisé.

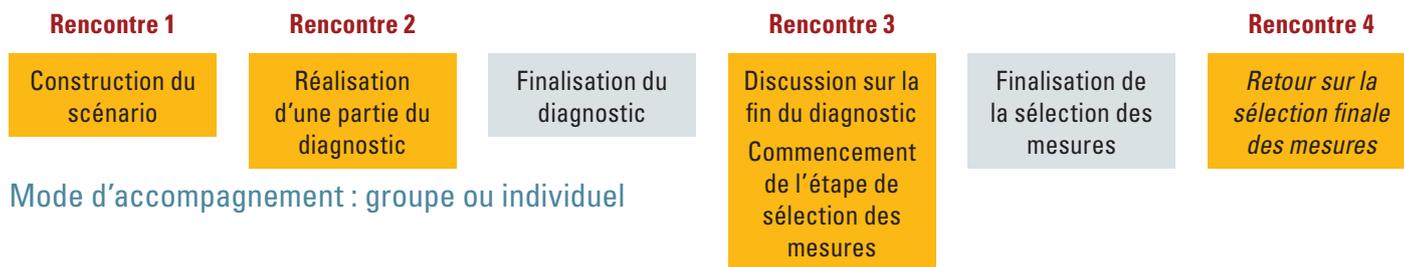
# 5. QUELQUES EXEMPLES D'UTILISATION DU GUIDE

Prévoit-on un accompagnement individuel ou de groupe ? Deux, trois ou quatre rencontres ? Y aura-t-il des séquences de travaux sans accompagnement où l'exploitant devra travailler seul chez lui ?

De multiples combinaisons sont évidemment possibles et c'est à l'accompagnateur qu'il appartient au final de décider de la manière dont il compte s'y prendre. Les quelques conseils et exemples qui suivent peuvent l'aider à construire un mode opératoire qui lui convienne.

Dans les exemples présentés ci-dessous, chaque bloc représente une étape de travail. La coloration orangée signifie qu'il s'agit d'une étape accompagnée (en groupe ou en individuel), et la coloration bleue, d'une étape sans accompagnement (l'exploitant travaille seul chez lui). Les étapes marquées en italique sont facultatives mais fortement conseillées. Elles pourront ou non être réalisées en fonction du degré de motivation des exploitants et de l'intérêt qu'ils perçoivent à l'effectuer.

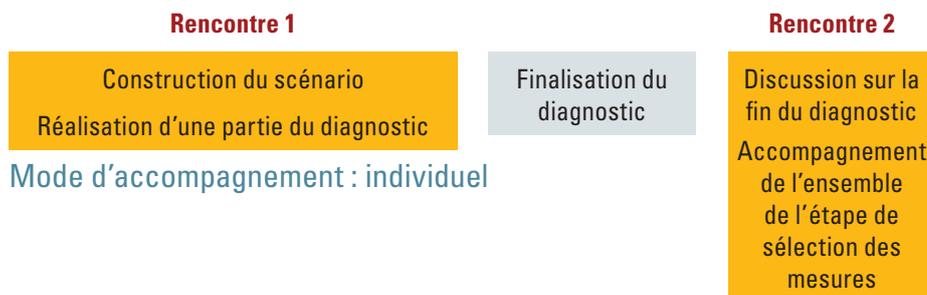
## 1. Pour des exploitants connaissant mal le risque d'inondation



## 2. Pour des exploitants déjà bien sensibilisés ou fortement motivés par la démarche



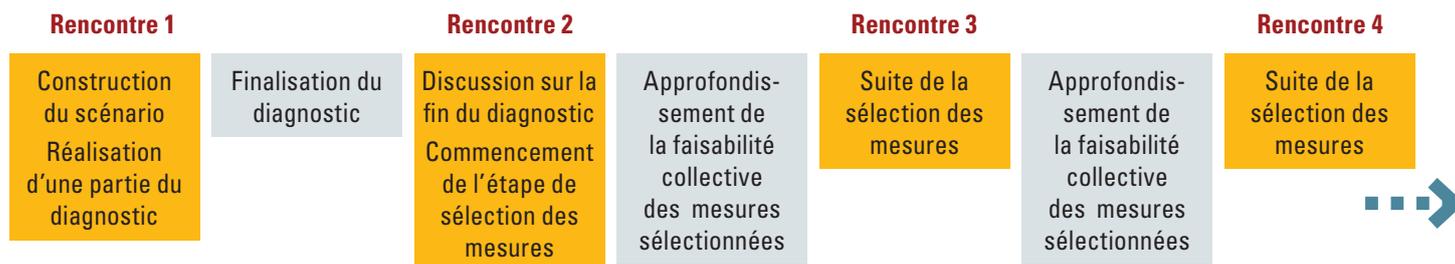
## 3. Pour les accompagnements individuels uniquement



## 4. Dans le cas particulier de certains territoires fortement inondables où seules des mesures collectives peuvent être efficaces

Pour de tels territoires (hauteurs d'eau atteintes supérieures à 2m, éloignement important des premières zones d'abris sur les coteaux), les modes opératoires décrits précédemment risquent de ne pas être suffisamment adaptés. En effet, le caractère collectif des mesures à prendre rend leur sélection finale particulièrement complexe et longue car celle-ci doit nécessairement avoir lieu en réunion (le travail seul ne pouvant avoir qu'une vocation préparatoire) et qu'elle impose de réfléchir d'emblée de manière assez fine sur les conditions de mise en œuvre (les étapes de sélection des mesures et de mise en œuvre se télescopent ainsi fortement). En d'autres termes, les étapes de travaux proposées dans les modes opératoires précédemment présentés seront a priori très en dessous des réels besoins de réflexion.

Le schéma possible du mode opératoire devient donc le suivant :



### Mode d'accompagnement par groupe

Au total, le nombre de réunions est difficile à prévoir. Il n'est cependant sans doute pas indispensable que l'accompagnateur suive la démarche en entier. En effet, à partir du moment où le groupe d'exploitants est constitué et lancé dans une dynamique de réflexion collective sur les mesures à mettre en œuvre, le rôle de l'accompagnateur devient moins important. Celui-ci peut alors s'effacer et laisser le groupe d'exploitants poursuivre seul sa démarche.

# 6. CONSTRUIRE LE SCENARIO DE L'INONDATION SUBIE PAR L'EXPLOITATION

Construire un scénario d'inondation pour une exploitation donnée consiste à définir l'ensemble des conditions dans lesquelles celle-ci est susceptible d'être inondée (Avec quelle hauteur d'eau ? Quelle vitesse du courant ? Pendant quelle durée ? Avec quels délais pour évacuer ?..).

Plus précisément, il s'agit pour l'exploitant et l'accompagnateur de parvenir à remplir la page 5 du diagnostic, grâce à l'intervention d'experts en matière hydraulique, que l'accompagnateur devra solliciter.

Cette étape revêt une grande importance car c'est par elle que l'exploitant entre réellement dans la démarche.

## Les principes d'élaboration des scénarios

Aucune méthode précise d'élaboration des scénarios n'est arrêtée. Quelques grands principes peuvent néanmoins être avancés pour faciliter le travail de l'accompagnateur.

### Définir avec l'exploitant l'ampleur de l'inondation sur laquelle il souhaite faire son diagnostic

Cette étape préalable est essentielle, la présence d'un accompagnateur est indispensable. Vous devrez en effet aider l'exploitant à choisir l'échelon de gravité de la crue qui sera simulée sur son exploitation (se basera-t-on pour faire le diagnostic sur une crue cinquantennale, centennale, sur les grandes crues historiques, ou sur des crues plus fortes encore ?).

Il n'existe pas réellement de règles pour effectuer ce choix. C'est à l'appréciation de l'accompagnateur (et éventuellement de l'exploitant) qu'il devra être fait. Il est toutefois conseillé de choisir une période de retour telle que l'exploitation soit fortement inondée. Plus généralement, on conseillera de choisir la période de retour d'inondation la plus « faible » inondant fortement l'exploitation.

Vous trouverez des informations sur les caractéristiques des inondations du secteur concerné en consultant l'atlas des zones inondables ou le plan de prévention des risques, disponibles en mairie et en préfecture.

Cette première étape doit permettre d'obtenir une carte présentant au minimum les hauteurs d'eau atteintes pour la crue considérée, sur la zone dans laquelle se situe l'exploitation.

### Repérer avec l'exploitant les parcelles et les bâtiments de l'exploitation qui seront inondés dans le cadre de l'inondation « choisie ».

Ce repérage peut se faire à l'aide d'une carte au 25 000ème (ou même au 5 000ème), sur laquelle il est possible d'identifier le parcellaire de l'exploitant. En superposant cette carte avec celle des hauteurs d'eau atteintes sur la zone (voir étape précédente), l'exploitant assisté de l'accompagnateur pourra préciser la nature des parcelles et des bâtiments d'exploitation atteints par l'eau, ainsi que les éventuels risques d'isolement de l'exploitation pendant la durée de la crue.

### Affiner le scénario par des données hydrauliques

L'instruction d'un certain nombre d'éléments du scénario nécessitera l'appel à des personnes qualifiées dans le domaine de l'hydraulique. Il s'agit en particulier du mécanisme de la crue, de la vitesse du courant, du délai d'alerte, de la durée de l'inondation, des périodes possibles de l'inondation, du temps de ressuyage (fonction de la durée de l'inondation et des caractéristiques pédologiques locales).

### Achever la construction du scénario avec l'exploitant

Un dernier élément reste alors à définir avec l'exploitant : la date précise de l'inondation. Les conséquences d'une crue sur une exploitation sont évidemment très différentes selon que l'événement se produit le 15 mai ou le 1er octobre. Afin que l'exercice soit le plus riche possible pour l'exploitant, il est conseillé de mettre son exploitation en situation de crue à la date la pire qui soit, dans les périodes possibles d'inondation (qui varient selon les zones du bassin). En général, instinctivement, les exploitants imaginent que la date d'inondation la pire pour leur activité se situe au printemps (vers le 1er juin). Pourtant, pour les arboriculteurs, viticulteurs et éleveurs, la période de l'automne pose des difficultés toutes aussi délicates à résoudre lorsque le siège d'exploitation est inondé. Pour les cultures de plein champ, il faut prendre une date suffisamment tardive au printemps pour que les possibilités de réensemencement restent limitées.

Le choix de la date de crue devrait ainsi faire l'objet d'une discussion entre l'exploitant et l'accompagnateur au cours de laquelle ce dernier passerait en revue rapidement les différents thèmes du guide afin de cerner les dates clés de vulnérabilité de l'exploitation. Quoi qu'il en soit, sachez que le guide invite l'exploitant à l'issue du récapitulatif, à réfléchir aux conséquences qu'une inondation aurait sur son exploitation si elle se produisait à une date différente de celle qu'il a considérée tout au long du diagnostic.

## Les obstacles à lever lors de la construction du scénario

### Une incrédulité résiduelle face au scénario proposé

Malgré les efforts de sensibilisation qui auront pu être déployés auprès des exploitants, des difficultés importantes peuvent émerger lors de la construction du scénario.

La prise de conscience par les exploitants d'un scénario d'inondation qu'ils n'avaient pas ou peu prévu (concernant les mécanismes possibles de l'inondation, les hauteurs d'eau potentielles, le délai d'alerte...) peut faire parfois naître chez eux une certaine incrédulité. Celle-ci se rencontre plus particulièrement chez trois profils d'exploitants :

**Les exploitants soumis régulièrement à des crues de période de retour inférieure à la trentennale qui s'imaginent que ce qu'ils ont vécu est le pire de ce qui peut arriver.** Ce type d'exploitants

présente ainsi parfois des difficultés à admettre les éléments du scénario proposé par l'accompagnateur (les hauteurs d'eau atteintes possibles par exemple, ou encore la durée de la crue...). Dans ce cas, l'accompagnateur peut se retrouver bien en peine de faire admettre à l'exploitant que, par exemple, des surfaces de production non inondées en cas de crue décennale, peuvent se retrouver submergées en cas de crue majeure. Dans le cas extrême (assez rare) où l'exploitant refuse fermement (quelles qu'en soient les raisons) de se placer dans les conditions probables qu'une crue majeure produirait sur son exploitation, la poursuite de la démarche ne présente pas ou peu d'intérêt : l'exploitant n'apprendra rien en matière de diagnostic (dans la mesure où son exploitation a déjà subi le type d'inondation considérée) et de ce fait sera peu enclin à poursuivre la démarche pour identifier les mesures de réduction de vulnérabilité dont il pourrait tirer profit. Il est donc préférable dans ce cas de repasser par des étapes de sensibilisation préalable et de repousser la démarche d'utilisation du guide. Cependant, d'autres cas peuvent se présenter. Il se peut en effet que l'exploitant soit globalement réticent à admettre les conditions de crue proposées par l'accompagnateur mais accepte tout de même d'appliquer une surcote de quelques dizaines de centimètres par rapport aux événements qu'il a pu vivre ou de réaliser le diagnostic de vulnérabilité dans des conditions d'inondation proches de ce qu'il a déjà vécu mais à une période de l'année différente. Il peut être plus intéressant dans ce cas d'entamer quand même la démarche plutôt que de la repousser au risque de ne jamais la ré-entreprendre.

**Les exploitants surestiment la capacité des levées et des divers ouvrages à protéger les secteurs inondables.** Une partie non négligeable des exploitants dont l'activité est protégée par des ouvrages auront du mal à admettre que des phénomènes comme des surverses [l'eau passe au-dessus de la levée] ou des ruptures [la levée casse] puissent se produire. La sensibilisation préalable à la construction du scénario revêt ici toute son importance (une sensibilisation qui informe mais ne démoralise pas et ne mette pas en cause l'état des ouvrages).

**Les exploitants estimant que les données hydrauliques fournies ne sont pas fiables localement.** Là encore dans ce cas, il n'y a grand chose à faire pour l'accompagnateur, si ce n'est tenter de se mettre d'accord avec l'exploitant sur des conditions d'inondation qu'il estime probable sur son exploitation.

Ces trois cas d'incrédulité que l'accompagnateur est susceptible de rencontrer seront d'autant moins nombreux que la sensibilisation qui aura préparé les exploitants à entrer dans la démarche aura été complète.

Quoi qu'il en soit, **le principe qui doit guider l'accompagnateur** lors de la construction du scénario est de **proposer et non d'imposer**. Il est en effet primordial d'utiliser comme base de travail **des conditions d'inondation qui soient pleinement acceptées** par l'exploitant tant sur le plan technique, hydrologique que psychologique. C'est l'intérêt de l'ensemble de l'exercice qui en dépend.

## **Des réactions brutales, impropres à une prise en compte sereine de la question du risque inondation**

Les exploitants les moins sensibilisés au risque d'inondation peuvent connaître une angoisse psychologique importante lorsqu'ils découvrent les conditions dans lesquelles leur exploitation pourrait être inondée (souvent, ils ne s'attendent pas aux hauteurs d'eau qui leur sont annoncées). La difficulté pour l'accompagnateur est alors de sensibiliser l'exploitant au risque que surviennent de telles conditions d'inondation, sans pour autant provoquer des réactions brutales de celui-ci. Ces réactions peuvent en effet aller de la crainte au découragement et à la colère contre les pouvoirs publics, considérés comme «incapables» de concevoir des ouvrages suffisamment efficaces.

Pour éviter cela, l'accompagnateur s'attachera à :

- ▶ prévenir les exploitants, avant même d'avoir évoqué les données hydrauliques, que la démarche qu'ils entament est un exercice difficile, voire pénible sur le plan psychologique,
- ▶ ne pas privilégier d'emblée des scénarios réellement catastrophiques (comme la rupture accidentelle de levée), qui ne devront être envisagés qu'avec des profils d'exploitants particuliers.

## **Des digressions intéressantes mais à cadrer**

La phase de construction du scénario fait enfin fréquemment l'objet de **longs récits des épisodes de crues déjà vécus par les exploitants**. Ces échanges (lorsqu'ils ont lieu en groupe) ont un effet psychologique salutaire auquel il n'est pas forcément judicieux de couper court, même s'il est nécessaire qu'ils restent cadrés. Un temps d'échange dévolu au récit du vécu du ou des exploitants, doit donc être prévu dans le déroulement général de la réunion.

# 7. ANIMER LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

Les éléments qui suivent sont valables dans le cadre d'un accompagnement individuel comme d'un accompagnement de groupe.

## Avant de commencer

- ▶ Choisir le bon guide en fonction du système de production de l'exploitant (dans le cas où aucun guide ne correspondrait au système de production de l'exploitant, voir plus loin le paragraphe «comment gérer les cas d'ateliers multiples?»)
- ▶ Présenter succinctement le diagnostic : sa logique temporelle, la nature des thèmes qui se succèdent (à l'aide du schéma page 7 du diagnostic), la composition de chaque thème (rubrique «ce qu'il faut savoir», questionnaire qualitatif, bilan sur la base d'indicateurs), l'objectif final (le remplissage du récapitulatif et la détermination des points clés de la vulnérabilité).
- ▶ Rappeler les éléments clés du scénario : «nous nous plaçons dans l'hypothèse d'une crue majeure se produisant à la mi-mai, laissant 12 heures pour effectuer l'évacuation du matériel présent dans la zone inondable...»

## Pendant l'exécution du diagnostic

### Deux grands principes

L'exploitant tient la plume, cherche, réfléchit, calcule. L'animateur est là pour guider, non pour faire à la place.

L'objectif de la réalisation du diagnostic est d'obtenir une vision synthétique générale de la vulnérabilité de l'exploitation. En ce sens, les calculs précis de dommages (thème 1 et 2 du diagnostic), souvent fastidieux à réaliser, ne sont pas indispensables. Des ordres de grandeurs suffisent amplement à faire prendre conscience à l'exploitant de l'étendue des perturbations auxquelles il aurait à faire face.

### Le rôle de l'animateur : aider l'exploitant à être plus rapide, plus précis et plus serein face au diagnostic.

Les tâches auxquelles l'accompagnateur devra s'atteler lors du diagnostic sont les suivantes :

- (1) Porter à connaissance des exploitants les instructions de remplissage du diagnostic (entourer les réponses qui conviennent, sauter les questions qui ne concernent pas l'exploitation...)
- (2) Pour chaque thème :
  - ▶ donner des éclairages lorsque cela est nécessaire sur les questions qualitatives sur lesquelles buttent les exploitants (à l'aide notamment des rubriques «ce qu'il faut savoir» de chaque thème),
  - ▶ préciser à qui s'adressent les questions et indicateurs spécifiques inscrits en vert,
  - ▶ inviter l'exploitant à prendre des notes écrites (à l'aide notamment de l'espace «notes personnelles» situé à la fin du diagnostic) au fil des questions sur les mesures de réduction de vulnérabilité qui lui viennent en tête, car le diagnostic en suscite parfois certaines,

- ▶ lors du remplissage des indicateurs : aider l'exploitant à comprendre la méthode de calcul des indicateurs proposée et donner des références sur les coûts unitaires des biens endommagés, sur les temps de travaux nécessaires au réaménagement...

(3) Veiller à repérer les contradictions ou incohérences de l'exploitant tout au long du diagnostic (ex : si un tracteur est fortement endommagé par l'inondation, il ne pourra pas être utilisé pour remettre en culture les parcelles juste après la crue).

(4) Rappeler en permanence aux exploitants les caractéristiques du scénario c'est-à-dire les conditions dans lesquelles leur exploitation pourrait être inondée (la date de crue choisie, les hauteurs d'eau, la vitesse du courant, le délai disponible pour évacuer...).

(5) Pour le remplissage du récapitulatif : veiller à ce que l'exploitant reporte ses indicateurs en essayant de hiérarchiser leur importance au maximum pour avoir un récapitulatif équilibré (c'est-à-dire à peu près autant d'indicateurs dans le bleu, l'orange et le rouge).

(6) Tempérer les craintes susceptibles de naître à l'issue du diagnostic, en mettant en avant les points forts de l'exploitation face au risque et éventuellement en effectuant rapidement la transition avec la partie consacrée à l'identification des mesures. Rappelons en effet que ces craintes peuvent aboutir à des blocages psychologiques et au refus d'envisager que de tels sinistres puissent se produire.

(6) Dans le cas d'un accompagnement de groupe : veiller à ce que des écarts dans la vitesse de remplissage ne se creusent pas trop entre les exploitants (car cela nuit aux possibilités d'échanges sur un même sujet).

### Comment adapter l'accompagnement du diagnostic au degré de sensibilisation des exploitants

Un principe directeur : n'entreprendre la démarche qu'avec des exploitants convaincus qu'une crue majeure est susceptible de se produire.

- ▶ Dans le cas des exploitants n'ayant jamais vécu de crues  
Ils n'ont que peu d'idées de la nature et de l'ampleur des dommages potentiels liés à une inondation. Il faut donc alimenter fortement leur réflexion à l'aide notamment des rubriques «ce qu'il faut savoir», et stimuler les échanges avec des exploitants qui auraient plus d'expérience.
- ▶ Dans le cas des exploitants ayant vécu des épisodes de crues fréquentes  
L'enjeu de l'animation est de bien faire prendre conscience aux exploitants que l'aléa centennal est différent (pire) de ce qu'ils ont déjà vécu (ex : le siège devient inondé, la part de surface inondée augmente significativement...) - sinon le guide ne leur sera d'aucune utilité. Le principal écueil rencontré avec ce type d'exploitants est l'erreur de diagnostic. Lors du diagnostic, les exploitants ont tendance à évaluer les impacts potentiels d'une crue majeure en référence directe avec ce qu'ils ont déjà vécu. Ils sous-estiment ainsi souvent les perturbations que leur exploitation pourrait

connaître en cas de crue majeure. Il appartient à l'accompagnateur d'être vigilant sur ce point et de rappeler très régulièrement les différences importantes qu'il existe entre une crue majeure et une crue décennale (encombrement des routes lors de l'évacuation, prise d'assaut des entreprises de nettoyage au lendemain de la crue...).

#### ► Dans le cas des exploitants ayant vécu des inondations majeures

Il est important avec ce type d'exploitants d'orienter l'accompagnement du diagnostic de façon à :

(1) cerner la variabilité de la vulnérabilité de l'exploitation dans des conditions différentes des crues préalablement vécues (dates différentes, hauteur d'eau légèrement supérieures, délais d'alerte différents...),

(2) alléger l'étape de diagnostic en instruisant directement les indicateurs à la fin de chaque thème. Gardez-vous cependant dans ce cas la possibilité de repasser par les questions qualitatives de certains thèmes, lorsque l'exploitant aura du mal à instruire d'emblée les indicateurs correspondants.

### Les difficultés rencontrées dans chaque thème du diagnostic

Sont ici évoquées les difficultés auxquelles se heurtent régulièrement les exploitants lorsqu'ils remplissent leur diagnostic :

#### ► Thème 1 :

**Pour les guides «Élevage herbivore» et «Grandes cultures et maraîchage de plein champ» : ne pas compter trop tôt les possibilités de compenser des pertes de production par une remise en culture rapide des parcelles détruites.**

Dans ce thème, il est important que les exploitants comptabilisent les pertes de production qu'ils subiraient sur leurs parcelles **sans intégrer** la possibilité éventuelle qu'ils auraient de les remettre en culture après le passage de l'eau (ex. : des pertes productions de colza détruites par une inondation au mois d'avril peuvent être compensées par des semis de maïs au mois de mai). Bien que cette tendance à prendre en compte la possibilité de compenser les pertes de production par une remise en culture des parcelles détruites soit légitime, elle peut conduire à des erreurs de diagnostic. En effet, il n'est pas toujours certain que l'exploitant puisse ressemer sans difficulté les parcelles détruites. Il se peut en effet que l'exploitant manque du matériel adéquat (qui peut être endommagé par la crue), de ressources financières, de ressources de main-d'œuvre (occupée à d'autres tâches plus urgentes de réaménagement) ou même que ses parcelles soient souillées par des polluants (produits chimiques, gasoil...). Pour être sûr de pouvoir ressemer à temps ses parcelles détruites, l'exploitant doit auparavant passer par les questions des thèmes 2 (dommages sur le matériel), 3 (ressources financières) et 4 (ampleur des travaux de réaménagement).

**Pour le guide «Cultures pérennes» : essayer de donner une estimation vraisemblable des dommages sur le végétal (ceps et arbres).**

L'indicateur B (dommages au végétal) de ce thème est assez souvent difficile à estimer, notamment parce qu'il dépend fortement du scénario d'inondation (l'époque de l'année à laquelle la crue se produit conditionne la fragilité des arbres à l'asphyxie et la vitesse du courant de l'eau joue sur le risque d'arrachage ou de couchage des arbres ou des ceps). Pourtant cette estimation est primordiale car elle influe fortement sur la vulnérabilité de l'exploitation (une

exploitation qui subit des pertes sur le végétal subira des pertes de production pendant de nombreuses années, le temps que de nouvelles plantations entrent en production]. Si au final, l'estimation reste difficile, l'accompagnateur se doit de bien faire comprendre à l'exploitant l'importance de cet indicateur dans la vulnérabilité globale de l'exploitation.

#### ► Thème 2 :

**Pour le guide «Maraîchage hors sol et horticulture» : essayer de donner une estimation vraisemblable des dommages sur les serres.**

Cette difficulté à estimer les dommages sur les serres (indicateur F) est exactement similaire à celle concernant l'estimation des dommages sur le végétal en viticulture ou en arboriculture. Cette estimation dépend en effet fortement des conditions d'inondations (vitesse du courant, nature des débris charriés par la crue...) et influe radicalement sur la vulnérabilité de l'exploitation. Tout l'enjeu du diagnostic est donc que l'exploitant perçoive bien à quel point l'avenir de son exploitation dépend de ce facteur en cas de crue majeure et qu'il s'attache à arriver à un ordre de grandeur réaliste des dommages susceptibles de se produire sur ses serres.

#### ► Les autres thèmes suscitent moins de difficultés.

### Comment gérer les cas d'ateliers multiples ?

Chaque guide permet de prendre en compte une certaine diversité de combinaisons d'ateliers de production au sein d'une même exploitation<sup>3</sup>. Mais force est de constater que certaines situations rencontrées sur le fleuve Rhône ne pourront pas totalement être traitées avec l'un ou l'autre guide. En effet des combinaisons d'ateliers du type «élevage + cultures pérennes», «maraîchage hors sol + maraîchage de plein champ», «cultures pérennes + maraîchage» ne peuvent faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité complet dans le cadre de l'utilisation de l'un des guides. Pour ce type de combinaisons, la présence active d'un accompagnateur formé sera nécessaire pour guider l'exploitant vers une évaluation de la vulnérabilité de son activité qui soit la plus proche possible de la réalité.

La méthode à préconiser est :

- de se baser sur l'atelier le plus important en terme de chiffre d'affaire pour choisir le guide à partir duquel le diagnostic pourra être établi ;
- de repérer dans les autres guides, les questions ou indicateurs qui pourraient être utiles pour tenir compte de l'ensemble de l'activité de l'exploitant.

Sachez enfin que dans cette notice figurent les indications expliquant comment il est possible de traiter le cas des exploitations d'élevage hors sol à partir d'un guide «Élevage herbivore» (cf. section 10).

### Un diagnostic en deux temps

La densité des questions et des réflexions proposées dans le diagnostic doit inciter l'accompagnateur à le réaliser en deux fois (cf. fiche : « Comment séquencer l'utilisation du guide ? »).

<sup>3</sup> On citera comme exemple le guide «élevage» qui tient compte de la possibilité d'avoir en plus de l'atelier d'élevage, des cultures de vente (grandes cultures, maraîchage, pépinières...).

# 8. ANIMER LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES MESURES

A la suite du diagnostic, l'accompagnateur devra guider le(s) exploitant(s) au cours de trois étapes afin de les aider à sélectionner des mesures de réduction de vulnérabilité pertinentes pour leur exploitation.

## 1<sup>ère</sup> étape - Guider l'utilisation du tableau d'identification des mesures

- ▶ Rappeler l'objectif du tableau d'identification des mesures : repérer au sein d'une liste proposée, des mesures qui soient adaptées au diagnostic de vulnérabilité de chaque exploitation.
- ▶ Expliquer les règles d'utilisation du tableau et laisser les exploitants faire l'ensemble du travail de repérage.
- ▶ Veiller toutefois à ce que le(s) exploitant(s) :
  - ne reporte(nt) qu'un nombre limité d'indicateurs (entre 3 et 6 si possible) pour éviter d'avoir à passer en revue trop de mesures. Ainsi il ne faut prendre en compte que les indicateurs dans le rouge ou dans le rouge et le jaune selon les profils des récapitulatifs obtenus à l'issue des diagnostics,
  - ne fassent pas leur sélection en ne lisant que le titre de la mesure, mais en utilisant les cases colorées. Dès ce stade cependant, certaines mesures totalement incompatibles avec le système de production peuvent être écartées même si le tableau leur donne un intérêt en matière de réduction de vulnérabilité.

## 2<sup>e</sup> étape - Animer la discussion sur l'évaluation des mesures

- ▶ Une fois les mesures pertinentes repérées, la suite de la démarche consiste pour l'accompagnateur à animer une discussion avec le ou les exploitants sur les avantages et les inconvénients que présente chaque mesure préalablement identifiée.
- ▶ Cette discussion doit être menée sur la base de deux supports :
  - les **fiches mesures** qui permettent à l'accompagnateur comme à l'exploitant d'affiner leur perception de chaque mesure,
  - le **tableau d'évaluation des mesures** qui permet à l'exploitant de consigner les avantages et les inconvénients de chaque mesure qu'il aura préalablement identifiée et qui aura fait l'objet d'une discussion.
- ▶ Concrètement, pour chaque mesure, l'accompagnateur lance et anime la discussion. L'exploitant est invité à donner son avis a priori sur la mesure considérée, avant d'avoir lu la fiche la concernant. L'accompagnateur relance ou questionne l'exploitant sur la base des éléments présents dans la fiche. L'exploitant peut évidemment se référer à la fiche mesure s'il le souhaite. La discussion sur chaque mesure doit être ponctuée par une phase qui consiste à renseigner le tableau d'évaluation des mesures qui permet de faire le point sur l'ensemble des avantages et des inconvénients de la mesure évoqués au cours de la discussion.

- ▶ Si la discussion sur chaque mesure doit être suffisamment longue pour en explorer les tenants et les aboutissants, l'accompagnateur doit veiller à ce qu'elle ne dérive pas sur des considérations annexes. Ce, afin que la totalité des mesures repérées puisse être examinée. Il faut prendre garde à ne pas tomber dans l'écueil qui consiste à rentrer tout de suite dans les modalités précises de mise en œuvre des mesures. Il s'agit simplement à ce stade de déterminer quelles mesures mériteraient qu'on étudie de près leur mise en œuvre.

**Au total, une durée de 10 à 15 min de discussion en moyenne par mesure est préconisée.**

- ▶ La discussion sur les mesures doit être menée avec une certaine prudence par l'animateur. En effet, les mesures proposées doivent être prises comme des pistes et non comme des solutions «préfabriquées». Elles doivent être examinées à la lumière des stratégies agricoles développées localement. En effet, il se peut que certaines stratégies de développement agricole adaptées au risque inondation aillent à l'encontre de mesures préconisées dans le guide. Ainsi par exemple, sur le bassin du Rhône, certains exploitants implantent préférentiellement du pêcher en zone inondable. Bien que plus sensible à la submersion que des arbres à pépins, le pêcher leur apporte, dans les circonstances particulières du contexte local, une rentabilité à court terme intéressante, rendant les exploitations plus solides financièrement et donc plus aptes à subir une inondation.
- ▶ L'ensemble des réflexions sur les mesures de réduction de vulnérabilité sont souvent très riches et très productives. Elles peuvent ainsi donner naissance à des mesures qui ne figurent pas dans le guide. L'accompagnateur doit dans la mesure du possible encourager cela, et ne pas brider les réflexions des exploitants aux seules mesures exposées dans le guide. Il devra toutefois s'attacher à s'assurer que les mesures proposées par les exploitants n'entrent pas en opposition avec les réglementations en vigueur ou les politiques environnementales locales et soient réalisables (compte tenu notamment des plans d'évacuation communaux).

**Les particularités d'un accompagnement de groupe lors de l'évaluation des mesures**

- ▶ En groupe, il y a plus d'exploitants présents donc plus de mesures identifiées et des discussions plus longues sur chaque mesure. L'accompagnateur doit donc veiller à cadrer plus fortement les discussions et si possible à éviter que le nombre d'exploitants présents dépasse la demi-douzaine.
- ▶ L'ensemble des mesures soumises à la discussion n'intéresse pas nécessairement tous les exploitants réunis. Il est ainsi parfois impossible de discuter de mesures potentiellement intéressantes pour l'ensemble du groupe (ce cas de figure sera d'autant plus fréquent que le groupe sera important). Pour sortir de cette

difficulté et éviter que certains exploitants ne trouvent pas d'intérêt à la réunion, l'accompagnateur pourra proposer de commencer la discussion par les mesures de réduction de vulnérabilité ayant été les plus fréquemment identifiées par les exploitants (dans ce cas, les exploitants qui n'ont pas retenu la mesure peuvent être invités à expliquer les raisons de cet état de fait). L'accompagnateur pourra également proposer de commencer la discussion par les «mesures globales» (plan d'urgence et plan de redémarrage), le plus souvent indispensables à mettre en œuvre.

- ▶ En groupe, l'étape d'évaluation des mesures peut être menée avec comme support un paper board doté de deux colonnes permettant de répertorier les avantages et inconvénients de la mise en œuvre des mesures chez tous les exploitants participant. Dans le même temps, les exploitants sont invités à ne répertorier eux-mêmes que les avantages et inconvénients des mesures qui les concernent dans leur propre tableau d'évaluation.

### 3<sup>e</sup> étape - Accompagner le choix des mesures finalement retenues

Une fois le tableau d'évaluation rempli, l'accompagnateur propose aux exploitants de se prononcer sur les mesures qui leur semblent les plus pertinentes à mettre en œuvre, au vu des avantages et des inconvénients de chacune d'elles. **Le tableau de mise en œuvre des mesures** (dernier tableau du livret « Choisissez des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à votre exploitation») est ainsi rempli par chaque exploitant, qui peut y préciser la manière dont il compte s'y prendre pour mettre en place chacune des mesures (comment ? avec qui ? quand ?).

### Comment adapter l'animation du processus de sélection des mesures au degré de sensibilisation des exploitants ?

#### Dans le cas des exploitants ayant vécu des épisodes de crues fréquentes

Le principal problème rencontré avec ce type d'exploitants est leur **confiance excessive en leur propre capacité à faire face à une crue centennale**. Ils affirment ainsi le plus souvent avoir mis en place toutes les mesures possibles et imaginables pour réduire la vulnérabilité de leur exploitation. C'est dans l'étape d'identification et d'évaluation des mesures que l'accompagnateur devra avec rigueur s'assurer que les exploitants ont effectivement mis en place les mesures préconisées et leur faire prendre conscience que des mesures mises en œuvre pour une crue trentennale ne sont pas nécessairement efficaces en cas de crue centennale.

#### Dans le cas des exploitants ayant vécu des inondations majeures

Avec ce profil d'exploitants, l'accompagnement doit être orienté de façon à leur permettre de compléter et d'affiner leur stratégie de réduction de vulnérabilité au travers de la lecture approfondie des fiches présentant les mesures de réduction de vulnérabilité. Il est en effet courant de constater que même les exploitants les plus sensibilisés et les plus en avance sur les questions de réduction de vulnérabilité ne disposent jamais d'un plan d'évacuation rédigé susceptible de servir par exemple à un employé en cas d'alerte et d'absence momentanée du chef d'exploitation (en cas d'hospitalisation par exemple).

## Un processus à conduire en plusieurs étapes

- ▶ Le processus qui mène de l'identification des mesures pertinentes au vu du diagnostic, à l'évaluation puis à la sélection de celles-ci est suffisamment long pour être réalisé au cours de deux voire trois rencontres avec le ou les exploitants (même s'il est parfois possible qu'en accompagnement individuel une seule rencontre suffise). Le plus souvent ce processus devra être segmenté en plusieurs étapes procédant de la manière suivante :

#### Au cours de la première rencontre :

- identifier l'ensemble des mesures pertinentes au regard du diagnostic,
- évaluer les avantages et les inconvénients d'une partie d'entre elles seulement,
- sélectionner au sein des mesures évaluées, celles qui seront retenues pour être mises en œuvre.

#### Au cours de la seconde rencontre :

- évaluer les avantages et les inconvénients des mesures n'ayant pas été discutées au cours de la rencontre passée,
- sélectionner au sein de celles-ci, les mesures qui seront retenues pour être mises en œuvre.

A leur demande, les exploitants pourront aussi effectuer le travail de la seconde rencontre seuls chez eux.

#### Au cours d'une éventuelle troisième rencontre :

- réaliser une petite synthèse (sous la forme d'un débriefing) des connaissances acquises par les exploitants au cours de la démarche : quelles sont les principales conclusions du diagnostic ? Quelles mesures ont-ils sélectionnées ?
- engager une discussion sur la suite de la démarche : comment et quand les exploitants comptent-ils mettre en œuvre les mesures qu'ils ont sélectionnées ? Quels sont leurs besoins en la matière ? Souhaitent-ils poursuivre leur démarche de réflexion sur la mise en œuvre de mesures collectives ?..

- ▶ Qu'il y ait ou non une troisième rencontre à l'issue de l'étape de sélection des mesures, il est de toute façon opportun de demander aux exploitants comment ils souhaitent poursuivre la démarche, et d'essayer, dans la mesure du possible, de garder le contact pour suivre ou catalyser la mise en œuvre des mesures sélectionnées.

# 9. COMMENT MAINTENIR LE DEGRE DE MOTIVATION DES EXPLOITANTS

## Responsabiliser l'exploitant dans la démarche de diagnostic qu'il entreprend

Le premier élément qu'il est utile de rappeler aux exploitants qui entreprendront la démarche est qu'elle relève de leur propre et seule volonté de prendre en considération le risque d'inondation pesant sur l'avenir de leur exploitation. L'exploitant entreprend cette démarche pour lui-même, aucune personne ni aucune autorité publique n'ayant vocation à le faire à sa place. Il conservera ainsi tous les documents qui lui seront remis et sur lesquels il travaillera.

## Rendre l'utilisation du guide la plus interactive possible

L'intérêt procuré par l'utilisation du guide réside en partie dans les discussions et transferts d'expériences qui jalonnent l'ensemble de la démarche. Certaines parties du guide nécessitent, plus que d'autres, d'être fortement discutées. On citera par exemple le cas du scénario, du récapitulatif à la fin du diagnostic et des fiches mesures. Ces échanges, s'ils nécessitent parfois d'être générés par l'animateur, méritent cependant d'être cadrés, afin de ne pas trop écarter les exploitants des problématiques initialement abordées.

## Éviter la démoralisation et l'affectation psychologique des exploitants à la fin du diagnostic

Les tests ont montré que la démarche d'utilisation du guide s'accompagnait parfois chez les exploitants d'une certaine démoralisation, d'une «impuissance face au risque». Cette affectation psychologique apparaissait souvent à l'issue du récapitulatif de vulnérabilité, soit parce qu'il ravivait des souvenirs encore difficiles à surmonter chez des exploitants ayant déjà vécu des crues récentes, soit parce qu'il faisait prendre conscience aux exploitants de la grande vulnérabilité de leur activité en cas de crue majeure. Pour chacun de ces cas, des méthodes d'animation précises peuvent contribuer à apaiser les exploitants. Il s'agit d'une part de convenir d'un **temps d'échange cadré** entre le ou les exploitants et l'animateur sur **les épisodes de crues récemment vécus** et d'autre part de bien lier dans les discours d'animation le travail de **diagnostic** et d'identification de **solutions adaptées**.

## Rendre moins fastidieuse l'exploration de certains passages du guide

L'animateur doit permettre au(x) participant(s) de comprendre rapidement et avec facilité la logique du guide afin de rendre la démarche plus fluide et moins laborieuse (pour ne pas nuire à la qualité de l'exploitation du guide). Sans toutefois «mâcher» la démarche aux exploitants, ce qui serait contre-productif, l'animateur se doit de faire l'interface en expliquant de manière anticipée les diverses instructions du guide, précisant s'il y a lieu les éléments de la rubrique «ce qu'il faut savoir», en présentant de façon succincte des mesures et en effectuant les relances nécessaires à l'identification des avantages et inconvénients de chacune d'elles. Il doit mettre en place des moyens qui facilitent l'utilisation du guide pour fluidifier la démarche (apport de

calculettes, d'un paper board...). On notera enfin que dans les groupes, l'accélération globale de la démarche d'utilisation du guide est contingente par le rythme d'avancement du participant le plus «lent». L'hétérogénéité des rythmes de travail constitue ainsi le principal obstacle à la bonne marche d'un groupe (car il contribue notamment à limiter les sujets de discussion et les transferts d'expérience). C'est pourquoi, l'animateur doit, dans la mesure du possible, s'attacher à dispenser son aide afin de réduire les écarts entre les exploitants.

## Les difficultés particulières rencontrées avec les exploitations horticoles ou maraîchères hors sol

Ces exploitations présentent la caractéristique de se situer au carrefour de l'agriculture et du monde de l'entreprise. La relative distance qui les séparent des problématiques strictement agricoles, la gestion d'un personnel abondant, le caractère de fait plus individualiste de la production en font des acteurs «à part», difficile à toucher et à mobiliser. En outre, la perception que les chefs d'exploitations ont a priori de la vulnérabilité de leur activité (une vulnérabilité extrêmement forte du fait de l'importance du capital immobilisé, de la faiblesse des marges de manœuvre en termes d'évacuation, de la concurrence des marchés), a tendance à les maintenir dans une posture passive (renoncement, constat d'impuissance) vis-à-vis du risque qu'ils encourent. Enfin, selon les départements, ces exploitations appartiennent à des réseaux plus ou moins disjoints des circuits agricoles classiques. Elles seront donc particulièrement difficiles à mobiliser pour suivre l'ensemble de la démarche que le guide propose.

Dans le cas des plus grosses structures, le guide «Grandes entreprises» réalisé par l'Équipe du plan Loire sera sans doute mieux adapté. Cela nécessite dans ce cas l'intervention d'un expert extérieur qui réalise pour le compte du chef d'exploitation le diagnostic de vulnérabilité de l'entreprise.

# 10. COMMENT TRAITER LE CAS DE L'ÉLEVAGE HORS SOL ?

Bien qu'on le rencontre relativement peu dans les zones inondables du fleuve Rhône, l'élevage hors sol peut être présent. C'est pourquoi, dans la mesure où aucun guide ne lui a été pleinement consacré, les éléments qui suivent ont été rassemblés. Ils devront permettre à tout accompagnateur de traiter le cas des exploitations d'élevage hors sol confrontées au risque inondation.

## Les principes

L'accompagnateur devra utiliser comme support de base le guide réservé ordinairement à l'élevage herbivore.

La présente notice liste l'ensemble des adaptations majeures que doit subir le guide « Élevage herbivore » avant son utilisation auprès d'une exploitation d'élevage hors sol. Elle permet en effet de préciser à l'accompagnateur quelles questions n'ont pas lieu d'être posées à l'exploitant, ainsi que les indicateurs ou mesures de réduction de la vulnérabilité impropres aux systèmes d'élevage hors sol.

En revanche, cette notice ne précise pas les re-formulations, parfois nécessaires, des questions ou indicateurs présents dans le guide. C'est à l'accompagnateur qu'il incombera de réaliser l'adaptation du contenu précis des textes pour les rendre plus en adéquation avec les systèmes de production hors sols.

## Les grandes adaptations à prévoir

### Le scénario

Le contenu du scénario et les modalités de son remplissage restent identiques à ceux de l'élevage herbivore.

### Le diagnostic

- ▶ Le nombre et la nature des thèmes ne changent pas.
- ▶ Les grandes différences de l'élevage hors sol par rapport à l'élevage herbivore en termes de vulnérabilité sont les suivantes : l'absence de production fourragère, la grande fragilité des animaux et l'existence de beaucoup de matériel spécifique permettant de réguler l'ambiance thermique des bâtiments d'élevage.
- ▶ Les quatre questions finales permettant la prise de recul de l'exploitant sur son diagnostic doivent être conservées.

	Éclairage, questions ou indicateurs qui doivent être supprimés ou adaptés dans le cas d'un élevage hors sol
<b>Thème 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression des questions (1), (2) et (3) sur les productions fourragères</li> <li>• Suppression de l'indicateur A sur la perte de production fourragère sur pied</li> </ul> <p><b>Dans la partie «ce qu'il faut savoir» introductive du thème</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression du paragraphe concernant les prairies</li> </ul>
<b>Thème 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de la question (13) sur les possibilités de poursuite de la traite ou de la transformation fromagère pendant l'inondation</li> <li>• Suppression des questions (14) et (15) sur les stocks de fourrage engrangé</li> <li>• Adaptation de la question (23) sur les risques d'isolement et de coupures de réseaux : «En cas d'isolement de l'exploitation, l'exploitant peut-il sans difficulté continuer à nourrir ses animaux ?»</li> <li>• Adaptation de la question (24) sur les risques d'isolement et de coupures de réseaux : «En cas de coupure de courant, d'eau, de gaz ou d'électricité pendant toute la durée de l'inondation, la survie des animaux est-elle compromise ?»</li> <li>• Suppression de l'indicateur E sur la perte de production fourragère engrangée</li> <li>• Suppression des indicateurs I et J sur les pertes laitières et fromagères</li> </ul>
<b>Thème 3</b>	Suppression de la question (30) propre à l'élevage laitier
<b>Thème 4</b>	Aucun changement
<b>Thème 5</b>	Aucun changement
<b>Thème 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de la question (51) sur les risques de perte de clients en cas de vente directe (les exploitations hors sol fonctionnent peu ou pas par des circuits de vente directe)</li> <li>• Suppression de la question (53) sur les risques de perte de label (les exploitations hors sol ne font pas de productions labellisées)</li> </ul>
<b>Récapitulatif de vulnérabilité</b>	Suppression des indicateurs A, E, I, J

## La sélection des mesures de réduction de vulnérabilité

- ▶ **Le grand tableau d'identification des mesures** de réduction de vulnérabilité adaptées au diagnostic de l'exploitant peut-être utilisé quasiment tel quel. L'accompagnateur veillera toutefois à :
  - se servir du tableau en ne considérant pas les colonnes correspondant aux indicateurs A, E, I, J.
  - supprimer de la liste des mesures proposées dans la colonne de gauche : les mesures 2.4, 4.3 et 7.3 (ciblées sur la préservation ou la reconstitution des ressources fourragères), les mesures 3.6 et 9.3 (spécifiques aux exploitations laitières).
  - ajouter à la liste des mesures présentes dans la colonne de gauche, la mesure 7.6 du guide «Maraîchage hors sol et horticulture» intitulée : «protéger de façon temporaire les bâtiments et les serres les plus exposées». Celle-ci pourrait en effet se révéler intéressante pour protéger des porcheries ou des poulaillers, à l'instar de serres verre.
- ▶ **Les autres tableaux d'aide à la décision** peuvent être utilisés tels quels par l'accompagnateur et l'exploitant.
- ▶ **Les fiches sur les mesures** peuvent globalement être utilisées sans difficulté. C'est lors de cette étape que le travail de l'accompagnateur, consistant notamment à reformuler les textes écrits pour l'élevage herbivore afin qu'ils soient adaptés au système de production hors sol, sera le plus important. Ainsi, par exemple, la fiche présentant le plan d'urgence [évacuation et mise en sécurité du matériel, des stocks et des animaux] devra faire l'objet de réelles adaptations de la part de l'accompagnateur qui devra tenir compte de la grande fragilité des animaux d'élevage hors sol qui risquent de très mal supporter les conditions d'une évacuation brutale.

## Concrètement, comment l'accompagnateur doit-il s'y prendre ?

- ▶ Prendre un guide élevage herbivore
- ▶ Barrer les questions, les indicateurs et les mesures qui ne concernent pas les exploitations hors sol et faire les adaptations précisées dans le tableau précédent.
- ▶ Dans la mesure du possible, il demeure préférable que ce soit l'exploitant qui tienne la plume, afin que l'exercice reste pour lui une démarche de réflexion active.



